

Les politiques éducatives et linguistiques au Maroc. La francophonie est-elle en question ?

La politique linguistique et éducative au Maroc est significative des portées et des limites des réformes que l'Etat s'acharne à mettre en œuvre face aux limites et aux carences du système éducatif et linguistique. Il n'est pas possible et encore moins significatif d'analyser et de comprendre le système éducatif sans le lier aux différentes exigences socio-économiques.

Le marché de l'emploi, les caractéristiques et les pesanteurs de l'économie, le chômage en général et celui des jeunes diplômés en particulier, ont bien révélé les graves carences du système de l'enseignement. C'était le cas de l'enseignement fondamental et général depuis la fin des années quatre-vingt du siècle dernier, c'est devenu le cas de l'enseignement secondaire depuis la fin des années quatre-vingt-dix et de l'enseignement supérieur et universitaire depuis les années deux-mille.

L'inadéquation des formations aux demandes est une caractéristique générale. Pendant trois décennies, les besoins des administrations, des collectivités territoriales, des écoles et des universités en personnel, ont fait de l'Etat le principal employeur. Le système d'éducation et de formation a été conçu et organisé en conséquence.

L'échec de l'arabisation de l'enseignement des matières scientifiques, le chômage des jeunes diplômés et la montée de fortes revendications sociales, ont imposé la recherche de solutions radicales aux crises de l'enseignement.

Celui des langues en général et du Français en particulier en sont des variables importantes.

Deux étapes essentielles ont marqué la réflexion sur les réformes du système de l'éducation et de la formation : le travail de la COSEF (Commission Spéciale Education Formation) ¹ ainsi que le document élaboré à l'occasion des cinquante ans de l'indépendance. Le « programme d'urgence » qui en constitue un maillon est revu et adapté par la « loi cadre » élaborée en 2017 et adoptée en 2019.

Ces différentes réformes abordent, dans le cadre des curricula et des supports, le problème crucial des langues d'enseignement et des langues enseignées. Le français est concerné en premier lieu. Cette question est centrale dans l'enseignement public, elle l'est dans l'enseignement privé en général et dans le système français d'enseignement et homologué en particulier.

La place et les différentes pondérations du français, comme langue enseignée et comme langue d'enseignement, ainsi que les contenus culturels et humains qui en constituent les soubassements, sont au centre de notre réflexion sur la francophonie.

Les acquis liés à l'histoire de la langue française se conjuguent au gré des politiques adoptées à différentes périodes avec les données culturelles, et linguistiques du pays.

La question de savoir si les choix linguistiques liés à la langue française s'inscrivent dans des stratégies d'ouverture du pays sur l'économie mondiale et sur l'Europe est essentielle. Cette problématique intense sera abordée selon les trois dimensions qui concernent la langue et la culture françaises :

A travers le statut et la place du français dans l'enseignement public et privé marocain.

A travers le français dans l'enseignement supérieur et la formation.

A travers le système d'enseignement français : AEFE, OSUI et système privé homologué par le ministère français de l'éducation.

Le Français dans l'enseignement scolaire marocain.

Prédominant dans l'école marocaine, le français a été remplacé en partie par l'arabe classique au lendemain de l'indépendance.

¹ COSEF-Charte nationale d'éducation et de formation. Rabat. Janvier 2000.

Le recul du français à la faveur de l'arabisation du primaire des années 1963-1965 et du secondaire en 1977.

Un système bilingue arabe-français a ainsi permis de former des générations d'élèves jusqu'en 1965 où l'équilibre adopté a laissé la priorité à la langue arabe pour les matières de culture générale. Les matières scientifiques ont continué à s'enseigner en français. Cette réforme, celle de « l'arabisation », est concomitante avec la « marocanisation ». En fait, l'enseignement n'a pas été seulement arabisé, il a largement subi les influences des salafistes ². Pour remplacer les enseignants français, les gouvernants affiliés à des courants politiques traditionalistes-nationalistes ont eu recours soit à des professeurs issus de formations religieuses sans pédagogie, soit à des égyptiens, palestiniens et autres syriens, en majorité d'obédience frères musulmans et hanbalites³. La sociologie et des pans entiers de la philosophie ont été supprimées jusqu'à la fin des années 90s, les orientations générales des enseignements des sciences humaines inscrits dans l'esprit des idéologies salafistes traditionnalistes.

Sur la lancée des réformes du Maroc indépendant, la qualité des enseignements s'est détériorée. Non suffisamment formés et conditionnés idéologiquement, les enseignants, les programmes et les curricula sont répétitifs, sclérosés et idéologiquement chargés de doctrine islamistes fermées. L'enseignement scolaire, collégial et bientôt de lycée sont encadrés et orientés idéologiquement. Il faut dire que pendant les décennies soixante et soixante-dix du siècle dernier, il y avait un tel hiatus entre le pouvoir central et la société, animée par l'opposition, que l'école est devenue le symbole central de l'opposition.

A partir de 1977, le processus d'arabisation générale s'est imposé. Les enseignements de l'économie, de la comptabilité, de l'informatique et de la technologie continuent d'être assurées en français.

Avec la crise et faute d'offres importantes d'emplois, le chômage des jeunes diplômés a révélé les carences du système éducatif et de formation. Depuis, et encore aujourd'hui, cette équation reste une des plus importantes de l'économie et de la société.

Le diagnostic choc et les remises en question.

La « commission spéciale éducation formation » (COSEF), chargée de la réforme du système éducatif et de formation, a privilégié de larges concertations professionnelles, territoriales et politiques. « La charte de l'éducation » a préconisé toute une révision globale.

Cette réforme qui réintroduit le français comme langue d'enseignement, notamment pour les matières scientifiques, n'a pas pu remédier aux carences provoquées par leur arabisation dans le collège et le lycée. Il en est résulté un système difforme et paradoxal : Les bacheliers issus des disciplines scientifiques sont formés en langue arabe, les enseignements de ces disciplines dans le supérieur le sont en langue française.

L'inadéquation des formations est aggravée par la faible maîtrise aussi bien de la langue française que de la langue arabe !

Des modifications de taille sont introduites dès les années 2010-2013 : le retour progressif du français langue d'enseignement des matières scientifiques est acté. Acte majeur, en 2013, les sections internationales du baccalauréat sont créées. Elles sont implantées au moins dans un « lycée qualifiant » de chaque académie de l'éducation. Elles forment aux classes préparatoires des grandes écoles qui sont intégrées dans quelques grands lycées. Trois options sont proposées : français, anglais et espagnol. Il s'agit bien d'un baccalauréat marocain (BIOF)⁴ option langue française. Ces sections qui connaissent un grand succès figurent en priorité dans les programmes de coopération franco-marocaine. Ce projet original a été lancé à la rentrée scolaire 2013-2014. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et le système d'agrégation du secondaire (CPA) reçoivent, depuis leur mise en place en 2014, un appui décisif de la coopération française.

² KHROUZ.D (2017), *Au fil du temps*. Editions la croisée des chemins. Casablanca.

³ L'Hanbalisme est l'une des quatre écoles de jurisprudence et d'interprétation dans l'Islam, elle est la référence idéologique du salafisme et du wahhâbisme.

⁴ Ne pas confondre avec l'option internationale du baccalauréat du système français (BFI).

La loi cadre de 2017 et les adaptations en cours.

La loi cadre qui s'inscrit dans la « vision 2015-2030 » de la réforme, se veut en rupture avec le système antérieur. Le français est la langue d'enseignement des sciences et techniques à tous les niveaux et son apprentissage se généralise dès le primaire. Le baccalauréat international -option français est étendu et constitue un atout de poids.

Le privé professionnel s'implante. De grands lycées se sont ainsi multipliés avec de gros moyens dans toutes les villes du pays. Le plurilinguisme est consolidé.

Le français est la langue d'enseignement des sciences, des techniques, de l'économie, de la finance, de l'informatique, de la médecine et de toutes les ingénieries tant dans l'enseignement que dans l'entreprise.

L'enseignement supérieur et la recherche en sont le principal vecteur.

Dans l'enseignement universitaire et supérieur, comme dans l'enseignement scolaire et secondaire, la coopération bilatérale franco-marocaine est cohérente, structurée, en continue, globale, diversifiée et ancrée dans les choix du Maroc.

Le français dans l'enseignement supérieur, la formation et la recherche.

La langue française et les contenus de la coopération franco-marocaine sont largement dominants et variés. Les deux tiers des enseignements et la majorité des formations et des recherches dans l'enseignement supérieur se font en français.

Langue et coopération françaises dans l'enseignement supérieur et la recherche du système public.

Bien avant l'adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en 2003, dans le cadre des accords d'association entre le Maroc et l'union européenne, les contenus tout comme la langue d'enseignement sont francophones. La maîtrise du français et de l'anglais est alors devenue un marqueur de qualité des formations.

Des centaines d'accords et de conventions lient les universités marocaines aux universités et institutions de recherche en France. Elles permettent la mobilité des enseignants-chercheurs, des étudiants, de codiriger des doctorants, de Co-publier et de réaliser en partenariat des programmes de recherche. Le partenariat Hubert Curien (HBC) Toubkal en est un exemple réussi ⁵.

Outre l'Agence universitaire francophone (AUF) dont le siège du bureau Maghreb est abrité à Rabat, depuis 2012.⁶ D'autres institutions culturelles et recherche françaises se sont développées.

La France est le premier partenaire du Maroc en Co-publications scientifiques. Il l'est aussi dans les formations.

Les grandes écoles et le système de formations professionnelles.

La coopération marocco-française dans les formations de haut niveau dans les grandes écoles marocaines est consolidée en amont par la participation de la France à la création et au bon fonctionnement des classes préparatoires des grandes écoles (CPGE) dans des lycées d'excellence et du système d'agrégation (CPA).

La coopération, c'est aussi la présence des étudiants marocains en France. Près de 48.000 étudiants marocains poursuivent leurs études en France et y représentent le plus grand contingent d'étudiants étrangers. Les grandes écoles françaises sont particulièrement prisées.

L'ambition pour le Maroc de jouer un rôle central dans les passerelles économiques, culturelles et politiques entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne passe aussi par la fourniture

⁵ Ce programme axé sur des domaines de recherche à dominante scientifique et technologique, codirigé par un président marocain et un président français, associe des universités des deux pays ; Il est coordonné par les deux centres de recherche, le CNRS français et le CNRST marocain.

⁶ CJB (centre Jacques Berque) ; IRD (institut de recherche pour le développement) ; le CNAM du Maroc (observatoire national des arts et métiers), Campus France au Maroc et les Instituts Français du Maroc (IFM) très sollicités notamment pour l'apprentissage de la langue française.

d'enseignements et de formations de qualité en français aux étudiants et aux stagiaires de ses partenaires. Les étudiants étrangers au Maroc sont au nombre de 24.000 en 2022.

La langue française est ainsi un outil important dans la stratégie marocaine de coopération Sud-Sud, y compris dans les nouveaux acteurs de l'éducation comme les PPP.

On peut affirmer que le Maroc a pu développer, à travers ses multiples politiques éducatives, une expérience propre et une doctrine francophone de l'enseignement, de la recherche et de la coopération qui lui permet de créer des ponts éducatifs, financiers, politiques et culturels avec les pays d'Afrique subsaharienne. Un « soft-power » marocain de qualité s'est ainsi consolidé et se déploie en dehors de la francophonie-de France.

Le système homologué dans le PPP et les établissements privés.

Le tournant des années 2000-2005 a légitimé la place et les encouragements à l'enseignement privé à tous les niveaux. L'accès à ces établissements est payant et régulé. Leurs diplômes sont reconnus et plus valorisés par le marché du travail. Les institutions qui se distinguent le plus sont les universités de type partenariat-public-privé (PPP).

L'université internationale de Rabat (UIR), l'Université polytechnique Mohammed VI, l'Université euro-méditerranéenne de FES (UEMF) et d'autres établissements, participent à l'implantation de pratiques modernes d'enseignement, de formations et s'ouvrent, par les langues française et anglaise, sur des filières innovantes.

Dans ces universités comme dans les écoles privées spécialisées, la coopération avec des partenaires français est un support essentiel.

Le réseau de l'enseignement français et autres variantes francophones.

La présence de l'enseignement avec des partenaires non marocains est ancienne. Elle s'est considérablement développée à travers l'extension spatiale et pédagogique du système français de l'enseignement qui reçoit des demandes très fortes. Ce réseau comprend quatre composantes ⁷.

Système sélectif par la langue, par le niveau des connaissances fondamentales et par les moyens financiers des familles, le système AEFE est d'excellence. Ses capacités d'adaptation aux évolutions des exigences des formations dans le monde et au Maroc sont importantes.

La mise en place des sections internationales à partir de la seconde qui aboutissent à l'option internationale du baccalauréat (BIOF) en sont des exemples édifiants. A partir de la rentrée 2022, l'OIB est remplacée par le BFI (baccalauréat français international). Outre le renforcement de la langue arabe, cette option renforce les cours d'histoire, de géographie et la connaissance de la culture marocaine. Elle rencontre un succès manifeste.

L'AEFE et l'enseignement français en gestion directe.

Malgré ses multiples extensions, le système d'enseignement français est soumis à de fortes pressions de demandes de la part des parents d'enfants marocains et du fait de l'augmentation de ses tarifs d'admission. Sa politique éducative se caractérise par une grande flexibilité et adaptation au contexte marocain conformément aux cahiers de charges qui le lient au ministère marocain. La dernière convention signée entre les responsables des deux pays en 2023 est significative dans ce sens. Cet accord renforce l'enseignement obligatoire de la langue arabe, de l'histoire, de la géographie et des institutions du Maroc.

A côté du BIOF dans le système marocain, l'AEFE a développé le baccalauréat français international (BFI). Le réseau en gestion directe se compose de 23 établissements dans les plus grandes villes du Maroc.

Les demandes pressantes d'accès aux établissements de l'AEFE ont encouragé l'OSUI à ouvrir ses propres établissements et à accompagner ceux de ses partenaires privés.

⁷ Parts des composantes du système français d'enseignement – AEFE : 52% ; OSUI : 27% ; partenaires privés : 19% ; AIU (alliance Israélite universelle) : 2%. Le réseau marocain des établissements d'enseignement français est le deuxième dans le monde après celui du Liban. Il accueille 48.000 élèves, dont 80% sont des marocains ou franco-marocains, dans 42 sites.

Outre les programmes de coopération traditionnels, les instituts français (IF) sont des outils efficaces et appréciés de diffusion de la langue et de la culture françaises.

Le système homologué : l'OSUI, AUI et partenaires.

L'Office Scolaire et Universitaire International (OSUI) est une émanation de l'alliance laïque française. Il est créé au Maroc en 1996, pendant une période de tensions avec un désaveu de l'enseignement public d'une part et de fortes demandes pour l'accès à l'enseignement privé de qualité d'autre part. L'OSUI est né comme une alternative. Il est partenaire du système de l'AEFE et est régi par les conventions entre le Maroc et la France. Association de droit commun, l'Office dispose de son conseil d'administration et de son autonomie financière. Ses programmes obéissent aux mêmes orientations que l'ensemble des programmes de l'AEFE et mettent en avant le projet interculturel et plurilingue de ses enseignements⁸.

Actif dans l'enseignement francophone au Maroc, l'OSUI est lié à un réseau de grands établissements privés qui se multiplient. Ces derniers sont dotés de moyens financiers importants. Leur homologation par les autorités françaises pour l'utilisation des programmes de l'AEFE et l'équivalence avec le Maroc et avec la France des diplômes qu'ils délivrent leur assure des marchés attractifs et confortables.

Les autres composantes francophones.

De nombreuses institutions liées aux ambassades étrangères ouvrent des établissements d'enseignement au Maroc. L'Ecole Belge du Maroc (EBM) en est une des plus récentes⁹. Francophone dans ses soubassements culturels et linguistiques, ouverte autrement sur le monde, elle affiche un profil qui se base sur les héritages de la langue et de la culture françaises au Maroc sans être directement liée à la France.

La compétition qui caractérise le monde de l'éducation au Maroc est de plus en forte. Elle l'est entre les différents systèmes et elle l'est entre les variantes linguistiques des politiques d'enseignement et de formation.

Il y a la montée des écoles et des universités à projets anglo-saxons, il y l'école espagnole et il y a les belges à côté des projets francophones nationaux, publics et privés et des projets français.

La francophonie diversifie ses offres et ses projets. Elle est plurielle et elle n'est plus le seul canal d'ouverture du Maroc sur le monde. Cette compétition est d'autant plus cruciale que la France privilégie de plus en plus les établissements de l'OSUI et surtout les établissements privés partenaires dont les conditions d'accès et le cursus s'adressent surtout aux familles aisées.

Malgré les progrès réalisés par le système français dans l'ouverture sur la culture marocaine, les couches moyennes ont de plus en plus tendance à chercher d'autres alternatives pour la scolarisation de leurs enfants.

Un tournant se dessine et l'avenir sera sûrement moins confortable pour le système français, AEFE et OSUI.

A travers tout ce puzzle des variantes et des instruments d'éducation, d'enseignement, de recherche, de formation et de partenariat, la francophonie est ainsi devenue une donnée marocaine ; la société s'est appropriée la langue et les supports culturels qu'elle véhicule. Il n'est pas exagéré de dire qu'il y a une francophonie propre au Maroc. Et en même temps, elle s'ouvre sur d'autres langues et d'autres pédagogies.

⁸ Il dispose de neuf établissements dans les grandes villes, notamment à Laâyoune et à Dakhla ; 88% de ses élèves sont de nationalité marocaine et 10.000 y sont scolarisés.

⁹ Dépendant de la fédération Wallonie-Bruxelles, elle s'est installée au Maroc à la rentrée scolaire 2014-2015. Elle gère deux établissements à Casablanca et un nouveau à Rabat en septembre 2018. Le nombre des élèves à l'EBM est de 943 dans les deux établissements de Casablanca et 832 dans celui de Rabat.

Des projets francophones non marocains, comme des projets non francophones, notamment anglophones s'implantent de plus en plus. Cela pourrait-il faire du Maroc une des plateformes de la francophonie ouverte sur d'autres pays, sur d'autres langues et sur d'autres cultures ? Tous les ingrédients et tous les prérequis sont en place même si le contexte politique reste chargé d'incertitudes.

Driss Khrouz.
Professeur d'université, économie.

Bibliographie.

Livres.

Morin E (2000), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Seuil.

Khrouz D, collectif (2021). *Pour un Maroc des émergences A la recherche d'une société inclusive*. Publication Economia. Rabat.

Khrouz D (2017), *Au fil du temps*. Editions la croisée des chemins. Casablanca.

Fournier M (sous la direction) (2018) *Les grands penseurs de l'éducation*. Editions Sciences humains.

Rapport :

Commission spéciale Education Formation (janvier 2000). *Charte nationale d'éducation et de formation*. Rabat.

Articles :

Khrouz D (1998). Europe du sud et Maghreb, actes du colloque du 18 juin 1997. Revue France Forum. N°319. Paris.

Khrouz D (décembre 2009) *L'université et son environnement*. Al-Madrassa Al-Maghribia. No 2.

Khrouz D (Automne 2008), *La diversité culturelle est un dialogue*. Revue internationale stratégique. No 71. Publication de l'Institut des études stratégiques. Paris, Editions IRIS/Dalloz.